

# CONNAISSEZ-VOUS VOS DROITS?



Vous disposez de nombreux droits en vertu de la *Loi de 2017 sur les services à l'enfance, à la jeunesse et à la famille*, y compris le droit :



de vous faire expliquer vos droits par des mots que vous comprenez

de parler librement et en toute sécurité de vos pensées, de vos sentiments et de vos opinions au personnel

d'accéder à des repas équilibrés, à des vêtements bien ajustés et aux services de santé habituels

à un niveau raisonnable de vie privée, comme une porte de chambre

de parler avec des membres de votre famille, y compris votre bande ou une communauté des Premières Nations, des Inuits ou des Métis

d'accéder à vos dossiers ou de les corriger et de savoir comment vos renseignements personnels sont collectés, utilisés, divulgués et conservés

de participer aux décisions qui sont prises concernant votre vie



d'obtenir des soins sécuritaires et de ne pas subir de mauvais traitements physiques

d'aller à l'école et de participer à des activités que vous aimez



d'accéder aux services et aux soutiens qui vous aident à répondre à vos besoins et à vos objectifs



d'avoir des effets personnels avec vous et de rester en contact avec votre identité, votre culture, votre communauté et votre religion



Pour en savoir plus : [Ontario.ca/droitsjeunes](https://ontario.ca/droitsjeunes)



**Votre voix compte. Vos droits comptent.**

**Ontario** 

# CONNAISSEZ-VOUS VOS DROITS?



Si vous avez l'impression que vos droits n'ont pas été respectés, discutez-en avec votre préposé à la protection de l'enfance. Vous pouvez également déposer une plainte concernant les soins ou les services que vous avez reçus auprès d'une société :



## Comité consultatif sur les placements en établissements

Pour l'examen des placements dans des familles d'accueil ou des foyers de groupe et pour savoir si le placement peut répondre à vos besoins.



## Comité d'examen interne des plaintes d'une société d'aide à l'enfance

Pour toute plainte concernant des services demandés ou reçus d'une société. Pour discuter de votre problème avec des personnes qui ne sont pas concernées par votre dossier et résoudre votre problème rapidement.



<https://forms.mgcs.gov.on.ca/fr/dataset/006-3249>

## Bureau de l'Ombudsman – Unité des services intégrés à l'enfance et à jeunesse

Pour les préoccupations et les plaintes relatives aux droits généraux. Vous aide à obtenir un traitement équitable, à surmonter les problèmes et à faire entendre votre voix.



1 800 263-2841



[cy-ej@ombudsman.on.ca](mailto:cy-ej@ombudsman.on.ca)

## Commissaire à l'information et à la protection de la vie privée

Pour les plaintes relatives à la protection de la vie privée et à l'accès. Veille à ce que les règles soient respectées en ce qui a trait à l'utilisation, à l'accès et à la correction de vos renseignements personnels.



1 800 387-0073



[cfsrb@ontario.ca](mailto:cfsrb@ontario.ca)

## Commission de révision des services à l'enfance et à la famille

Pour l'examen des placements après l'examen du comité consultatif sur les placements en établissement. Pour les plaintes concernant les sociétés d'aide à l'enfance, si vous n'avez pas été entendu, des décisions ont été prises sans raison ou la procédure de plainte n'a pas été suivie.



1 888 777-3616



[info@ipc.on.ca](mailto:info@ipc.on.ca)